

BULLETIN D'ADHESION



M./Mme/Melle

Prénom Né(e) le Poids :

Prénom Né(e) le Poids :

Nationalité Profession
(Ou celle du responsable)

Demeurant

Code postal Ville

Tél Mobiles Mère Mobile Père

E-mail (en lettres capitales) :

En cas d'accident, prévenir M Tél

Mon enfant est autorisé à effectuer les trajets aller-retour non accompagné d'un adulte.

Oui Non

J'autorise l'association à publier et à utiliser les photos et vidéos où figure mon enfant ou moi-même dans le cadre des actions promotionnelles.

Oui Non

Inscription à l'activité : Enfants 185/235 € Etudiants 235 € Adultes 210/265 €

Documents à fournir ::

- Le règlement (comprenant la licence, l'adhésion et la cotisation) Chèques n°.....
- 1 enveloppe A5 (demi feuille A4) avec 2 timbres.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

A le

Nom et signature

Autorisation Parentale

Je soussigné(e) Autorise mon enfant
à pratiquer le Karaté dans l'association et à participer aux compétitions organisées par la FFKDA et ses organismes déconcentrés durant la saison sportive 202 -202 .

J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la saison ou les manifestations.

Fait à le

Signature

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association.

Le Certificat Médical

Le certificat médical n'est plus obligatoire sauf pour les ompétition avec KO possible.
Pour les participants potentiels à des run auxquels nous pourrions participer, le certicicat sera obligatoire. Inscrire la mention « Apte à l compétition ».

Règlement Intérieur

Article 1 : Inscription

Pour être valable toute inscription doit comporter : la fiche bulletin d'adhésion dûment remplie ainsi que ses annexes (certificat médical, règlement intérieur et autorisation parentale), une enveloppe timbrée à -50g et le paiement total de la cotisation annuelle.

Article 2 : Cotisation et Tarif

La cotisation annuelle doit être payée en totalité dès la première semaine ou après le cours d'essai pour tous nouveaux adhérents. Les chèques de facilité de paiement seront débités en fonction des arrangements prévus avec les adhérents concernés. Toute cotisation est définitivement acquise, il ne saurait être exigé un remboursement en cours d'année en cas de démission, d'exclusion ou de tout autre motif. Le tarif famille est appliqué aux adhérents d'un même foyer (lien de parenté direct). Le prix de la licence est inclus dans le tarif.

Article 3 : responsabilité

En cas d'accident la responsabilité de l'association En Tout K n'est engagée que durant les horaires de cours de chacun, seulement sur le tatami et sous la surveillance du professeur. Hors tatami la responsabilité des mineurs reste à l'entière charge des parents qui devront s'assurer de la présence du professeur avant chaque cours. L'accès au tatami est interdit sans la présence d'un professeur du club.

Article 4 : Hygiène et Sécurité

Les adhérents participants aux cours doivent avoir un kimono propre et repassé (si besoin d'un T-shirt impérativement blanc), les ongles des mains et des pieds propres et courts. Aucuns bijoux, bonbons ou autre nourriture ne sont admis sur le tatami. Les protections (gants) sont obligatoires à chaque cours dès la seconde année de pratique et sont sous la responsabilité de leurs propriétaires (pensez à marquer vos affaires).

Article 5 : Cours

Le planning doit être scrupuleusement respecté, selon les horaires, le groupe d'âges et le niveau des ceintures. Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur le tatami.

Article 6 : Passage de Grades

Un passage de grade à l'année, aucun passage supplémentaire ne sera organisé, les professeurs sont seuls juges pour l'obtention des grades.

Article 7 : Compétition

Les compétitions ne sont pas obligatoires. Leur participation dépend d'une sélection préalable des professeurs, d'une autorisation parentale spécifique, d'un passeport FFKDA et de deux timbres de licences dont celui de l'année en cours, du certificat médical signé dans le passeport et du matériel nécessaire pour la compétition (gants, protège-dents, coquille, ceintures, protège-pieds...)

Article 8 : Exclusion

Toute infraction répétée au présent règlement et toute attitude ou parole irrespectueuse, agressive ou raciste envers ses camarades ou ses professeurs sera sanctionnée d'une exclusion définitive.

Pour tout comportement d'un mineur visant à perturber le cours, un entretien sera demandé au préalable aux responsables, l'exclusion pourra être signifiée sans changement de comportement.